

FICHE DE DÉPÔT D'UNE QUESTION PARLEMENTAIRE

Destinataire: CONSEIL
 COMMISSION

FR

QUESTIONS ORALES	QUESTIONS ECRITES
Question orale avec débat (art. 115) <input type="checkbox"/>	Question écrite (art. 117) <input checked="" type="checkbox"/>
Heure des Questions (art. 116) <input type="checkbox"/>	Question écrite prioritaire (art. 117.4) <input type="checkbox"/>
AUTEUR(S): Marielle de Sarnez	
OBJET: le vol de matériel de construction (à préciser)	
<p>TEXTE:</p> <p>Le vol de matériel de construction est une question importante pour les entreprises de la construction, les fabricants d'équipements, les distributeurs et réparateurs de matériel, et les sociétés de location. Le coût est estimé par le secteur à plus d'un milliard d'euros par an avec une nette tendance à l'augmentation au cours des dernières années.</p> <p>Avec le soutien des pouvoirs publics de certains États membres et d'opérateurs privés, l'industrie de la construction s'est organisée pour tenter d'enrayer ce phénomène, notamment par l'installation de dispositifs antivols sur le matériel, par la formation du personnel, par une meilleure sécurisation des chantiers de construction et par la mise en place des procédures pour faciliter la récupération du matériel volé.</p> <p>Toutefois, la lutte contre le vol de matériel en l'Europe reste une tâche à laquelle l'industrie du matériel de construction ne peut répondre seule. La plupart des efforts déployés aujourd'hui, notamment au niveau transfrontalier, reposent davantage sur la bonne volonté des forces de police concernées que sur une action concertée et une planification stratégique.</p> <p>- La Commission européenne entend-elle faciliter les discussions au niveau européen entre les intervenants ayant un intérêt commun dans la lutte contre le vol d'équipement, y compris les autorités publiques, en vue de l'adoption d'une stratégie et le développement de mesures efficaces ?</p> <p>- La Commission peut-elle créer un registre européen des équipements volés qui pourrait être interrogé par les forces de police et les opérateurs privés concernés, comme par exemple les compagnies d'assurance, les commissaires-priseurs et les revendeurs de matériel utilisé ?</p>	
Signature(s):	
Date: 21/05/2010	